LIFFOL-LE-GRAND

infos

2015 - N° 3

27 rue de l'Orme
88350 Liffol le Grand
Tél: 03 29 06 60 25
Fax: 03 29 06 70 47
E-mail: mairie.liffol-le-grand@wanadoo.fr

Rejoignez-nous !
facebook

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Ce bulletin, réalisé à votre intention, vous permettra de prendre connaissance des différentes informations sur la vie communale de Liffol-le-grand, et comme je l'avais évoqué lors du précédent numéro vous trouverez également un petit fascicule sur les associations liffoloises, qui ont accepté de paraître dans ce petit livret.

Depuis quelque temps, les habitants de notre commune sont confrontés à des problèmes d'insécurité et d'incivisme. Pour remédier à cette situation et répondre au mieux à leurs inquiétudes, la collectivité va se doter prochainement d'un dispositif de participation citoyenne. Cela va se concrétiser par la mise en place d'une chaîne de vigilance et de diffusion, améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants, et facilitant l'échange d'informations entre la population et les forces de sécurité. Ce dispositif s'identifiera avec l'installation de panneaux aux entrées d'agglomération « Protection voisins vigilants »

Vous découvrirez également à travers ce numéro les différents travaux réalisés et ceux à venir dans la commune, dont la réfection de la voirie définitive ZAC Val de la Goulotte, programmée à partir du mois de septembre 2015.

Au niveau de nos écoles, une classe supplémentaire sera transférée à la rentrée de septembre 2015, sur le site du collège Charles-Edouard-Fixary, au sein de l'école élémentaire de l'Orme, afin de poursuivre notre projet d'école du socle et de regroupement des écoles primaires.

Je vous laisse découvrir notre troisième bulletin municipal avec le programme des festivités du 14 Juillet, et en mon nom et au nom du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous des vacances reposantes, enrichissantes dans un esprit de détente et de convivialité.

Amicalement

Le Maire,

Cyril VIDOT

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2015

Montant total du budget d'investissement : 1 788 945 €

Dépenses d'investissement

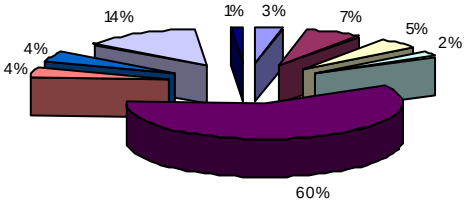

- Dépenses imprévues - 3%
- Remboursement capital emprunt - 7%
- Travaux voirie & réseau - 5%
- Réfection ouvrages - 2%
- Travaux de bâtiment - 60%
- Acquisitions diverses - 4%
- Déficit reporté - 4%
- Provisions pour risques - 14%
- Divers - 1%

Recettes d'investissement

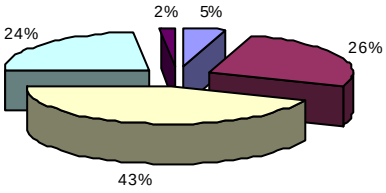

- Fonds compensation TVA + TA - 5%
- Autofinancement - 26%
- Emprunt - 43%
- Subventions - 24%
- Amortissements - 2%

Montant total du budget de fonctionnement : 1 980 336 €

Dépenses de fonctionnement

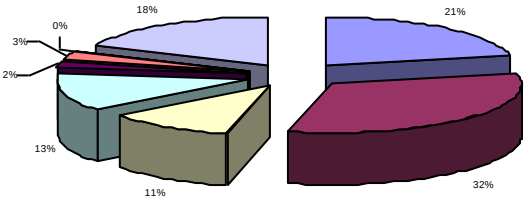

- Charges à caractère général - 21%
- Charges de personnel - 32%
- Atténuation de produits - 11%
- Autres charges de gestion courante - 13%
- Charges financières - 2%
- Dépenses imprévues - 3%
- Charges exceptionnelles - inf à 1%
- Virement à la section investissement – 18%

Recettes de fonctionnement

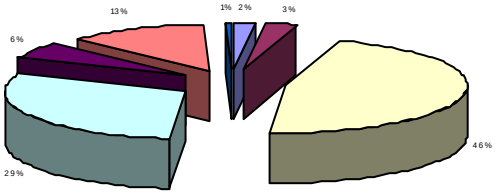

- Atténuations de charges - 2%
- Produits de services, du domaine et ventes diverses - 3%
- Impots et taxes - 46%
- Dotations et participations - 29%
- Autres produits - 6%
- Opération d'ordre de transfert - 13%
- Excédent 2014 reporté - 1%

L'info du Syndicat des Eaux de la Manoise

La Gestion des Impayés

Le Syndicat des Eaux de la Manoise déplore une hausse significative du nombre de factures d'eau impayées depuis 2011 malgré les actions de recouvrement menées avec le Trésor Public ce qui impacte dangereusement sa trésorerie ainsi que celle des communes à qui est reversée la redevance d'assainissement. Le SIE Manoise est une collectivité publique qui gère son service en toute transparence et qui n'a pas pour but de rémunérer des actionnaires. L'eau paye l'eau ! Les éventuels excédents sont automatiquement réinvestis dans le service dans l'intérêt des usagers. Aujourd'hui, force est de constater que de plus en plus d'abonnés ne se sentent absolument pas solidaires en payant le coût du service rendu pour la distribution du précieux liquide pourtant vital à tous ! Quelques soient les difficultés de la vie rencontrées par certains - *mais pas pour tous* - Il est inacceptable que l'on puisse se permettre de consommer et de ne pas payer !

Qui téléphone, fait son plein d'essence ou remplit son caddie sans payer?

Face à la dérive de certains abonnés se sentant de plus en plus intouchables, le SIE Manoise va mettre en œuvre tous les moyens légaux pour recouvrer les impayés en coordination avec les communes et les services du Trésor Public (transmission d'une liste des mauvais payeurs à chaque commune, saisie sur salaires, pensions, comptes bancaires, jusqu'à la mise en vente sur saisie, etc...) et en ultime action coercitive en limitant le débit.

Les incidents de paiements peuvent et doivent trouver des voies de règlement et de recours en temps et en heure. Le SIE Manoise invite les abonnés qui rencontrent des difficultés à régler le montant cumulé de leurs impayés et/ou établir avec la Trésorerie de Neufchâteau (03.29.94.00.91) un échéancier de remboursement, voire déposer une demande de dossier d'aide dans le cadre du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL). Il est prudent et vivement conseillé de prendre conscience du problème et d'entreprendre toute action corrective le plus rapidement possible. Le SIE Manoise est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Pour tous renseignements : **03.29.06.67.09**

Protection des ressources en eau - Forage du Tivoli et Source des Vergères

L'objectif des périmètres de protection de captage est de protéger la ressource en eau contre les pollutions bactériologiques, ponctuelles et accidentelles. Ces périmètres sont définis par une procédure réglementaire de protection des captages qui limite les usages et les activités autour du point de prélèvement (code de la santé publique article L-1321-2). L'étendue du périmètre est définie par une étude hydrogéologique et est entérinée par une déclaration d'utilité publique (DUP).

Les périmètres de protection réglementaires ne constituent qu'une étape, ils ne suffisent pas. Pour atteindre l'objectif de qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, il est indispensable d'agir également contre les pollutions, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses.

L'eau que nous buvons dépend de nous!

Pour notre santé, pour nos enfants, changeons durablement nos habitudes!

Protégeons-la !

Respectons-la !

Il faut travailler à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage qui est la surface du sol alimentant toute la partie de la nappe ou de la rivière sollicitée par le captage (Risque de pollution) et ensuite de mettre en œuvre des actions concertées de préservation de cette aire d'alimentation. Comme par exemple limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, de synthèse et de l'azote par les agriculteurs, les collectivités, les acteurs non agricoles et bien entendu toute la population.

Ainsi, à partir de 2015 la commune de Liffol le Grand, en concertation avec le SIE Manoise et suivant les prescriptions de l'Agence Régionale de Santé (ARS), réduit l'usage des produits phytosanitaires et privilégie le désherbage par débroussaillage et désherbeur thermique.

L'agglomération de la commune de Liffol le Grand est concernée par la protection du forage du Tivoli et la source des Vergères à travers différents périmètres. Aussi, toute la population est invitée à réduire progressivement voire supprimer l'usage de tous produits dangereux et substances polluantes pour l'environnement. (L'enquête publique des périmètres de protection est prévue pour septembre 2015).

VIE DES ÉCOLES

Récompenses à nos écoliers…

Comme chaque année la municipalité a récompensé 26 enfants de l'école maternelle de grande section qui vont partir au CP. Il leur a été remis un petit livre pour passer un été en lecture avant la rentrée…

La municipalité a également récompensé 27 enfants quittant le CM2 pour leur entrée en 6ème au collège. Il leur a été remis à chacun une calculatrice Collège qui va leur être très utile les années à venir et qui fait partie de leur liste de rentrée ainsi qu'une clé USB.

Nous leur souhaitons à tous beaucoup de réussite !!!!

Liffol le Grand à l'honneur…

Le jury académique du prix de l'Innovation 2015 a retenu notre action « Bâtir une école du socle commun » comme lauréat académique du prix de l'innovation 2015. Parmi les différents projets de l'académie de Nancy/Metz, seulement 4 projets furent primés, dont celui de Liffol-le-Grand. C'est la première fois que les Vosges reçoivent ce prix !! Nous avons assisté le 10 juin 2015 avec beaucoup de plaisir et de fierté pour Liffol-le-Grand à la remise de ce prix par Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy-Metz.

Félicitations à l'ensemble de l'équipe directive et éducative, pour leur implication à la réussite de ce challenge.

Notre école au collège …

Pour poursuivre notre projet de l'école élémentaire au collège, nous allons dès la rentrée 2015 transférer une quatrième classe de CE1- CE2 dans les locaux du collège. Nous pensons à nos enfants, à leur bien-être, à leur environnement mais aussi à leur sécurité (beaucoup trop d'enfants aux abords de l'école des Tilleuls circulent le long de la route pour les entrées et sorties de classe).

Nous avons tout mis en œuvre pour que ce transfert se passe pour le mieux. Nous avons organisé une visite des locaux ainsi qu'une réunion d'informations pour répondre aux interrogations des parents et rassurer les enfants.

Fermeture d'une classe

Suite à la baisse des effectifs, l'école élémentaire va, dès la rentrée de septembre 2015, subir la suppression d'un poste d'enseignant.

Afin de poursuivre notre projet de pôle éducatif, regroupant les classes du CP au CM2 avec services périscolaires à proximité, et pour les raisons de sécurité évoquées ci-dessus, il ne restera à l'école des Tilleuls que 2 classes en septembre 2015 : des enfants du CP et du CE1. Ces 2 classes resteront aux Tilleuls provisoirement le temps que le projet de rassembler nos écoles avance…ce qui est le cas, je vous rassure, nous y travaillons…

Bilan des TAP

Tout au long de cette année scolaire, les TAP ont été organisés par la collectivité. Tout n'a pas toujours été simple mais l'année se termine et nous devons faire le bilan.
Nous avons accueilli par séance (le mardi et le vendredi) en moyenne:

-**38** Enfants à l'école maternelle,
-**90** Enfants à l'école élémentaire (35 enfants à l'école de l'Orme, 55 enfants à l'école des Tilleuls)

Nous avons eu pour cette année la participation de 15 associations ou intervenants, sans oublier plus de 15 aides volontaires et bénévoles. Je tiens encore à les remercier sincèrement pour leur disponibilité et leur efficacité à tous.....Sans eux, il n'y aurait pas eu de TAP. Plus de 20 activités différentes sur l'année ont été proposées aux enfants.

Le fond d'amorçage perçu par la collectivité et versé par l'état pour cette année scolaire s'élève à 16 000€. La commune a réussi, grâce à l'implication de nombreux bénévoles, à ne pas dépenser plus que la somme reçue.

Le 29 juin dernier, nous avons organisé à la mairie une réunion bilan avec tous les acteurs qui ont participé aux TAP. Un tour de table a été effectué avec les points positifs ou négatifs de chacun pour pouvoir poursuivre au mieux les TAP l'année prochaine qui débuteront début octobre 2015.

Nous tenons à vous informer que les remarques qui ont été le plus souvent formulées par les intervenants tout au long de l'année sont relatives à des problèmes de discipline et de comportement.
Nous ne pourrons plus accepter de telles situations l'année prochaine!

Si nous voulons poursuivre les TAP, nous devons nous inscrire dans un PEDT (Projet Educatif De Territoire). Ce qui nous amène à constituer dans un premier temps un comité de pilotage pour travailler et réfléchir aux TAP de la rentrée. Le deuxième point sera de trouver un fil conducteur entre l'enfant, l'école et les activités..... Nous y travaillons et nous pensons surtout à vos enfants.....

Soyez sûrs que nous mettons tout en œuvre pour le bien-être de vos enfants
Nous restons à votre disposition pour toutes vos questions...

INSTALLATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS ET JEUNES

Objectifs	➢ Promouvoir la citoyenneté et la démocratie ➢ Il est offert aux jeunes élus de proposer leurs sensibilités, leurs préoccupations, leurs vœux qui sont écoutés et pris en considération dans l'intérêt de la ville de LIFFOL-LE-GRAND
Rôle du CMEJ	➢ S'exprimer librement sur leur choix en rapport avec la commune ➢ Proposer et mettre en place des projets au profit des personnes habitant la commune ➢ Tout sera validé par le Conseil Municipal adultes
Population concernée	➢ Résidant sur la commune ➢ Âgés de 9 à 16 ans ➢ Concerne les CM1 – CM2 – 6ème – 5ème – 4ème – 3ème
Durée du mandat	➢ Le CMEJ est élu pour 2 années
Comité de pilotage	➢ Il se compose d'élus municipaux adultes, du principal du Collège, du Directeur de l'école primaire et quelques parents d'élèves délégués
Droits et devoirs	 ➢ Le CMEJ est le porte parole des jeunes de la commune ➢ Le CMEJ doit écouter et être écouté ➢ Il doit respecter l'autre : obligation de courtoisie et de politesse ➢ Un règlement intérieur sera mis en place lors de la 1ère réunion plénière ➢ Le candidat s'engage à accomplir sa mission sans négliger ses études ➢ Pour tous les points non traités dans le règlement, ce sont les règles du Conseil Municipal Adultes qui s'appliquent
Les élections sont ouvertes	➢ A tous les jeunes résidant à Liffol-le-Grand quelle que soit leur nationalité et qui répondent aux critères demandés ci-dessus ➢ Des cartes d'électeur seront établies ➢ Pour chaque tranche d'âge seront élus 2 titulaires et 1 suppléant avec la parité
Conditions de participation au scrutin et éligibilité	➢ Les enfants et jeunes fréquentant les établissements scolaires à Liffol-le-Grand ➢ Les enfants et jeunes de Liffol-le-Grand fréquentant les établissements des communes extérieures ➢ Une autorisation parentale sera demandée

INSTALLATION D'UN CONSEIL DES SAGES

La commune de Liffol-le-Grand envisage de créer prochainement un conseil des sages qui est une force de réflexion et de proposition qu'elle met en place auprès d'elle.

Les critères de sélection :
- Être âgé de plus de 55 ans
- Résider à Liffol-le-Grand
- Être sorti de la vie active
- Ne pas être élu
- Être politiquement neutre

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie en adressant une lettre de motivation

JOBS D'ETE 2015

Critères de sélection :

Les critères sont inchangés par rapport à ceux définis les années précédentes :

- La priorité a été donnée aux 11 jeunes que nous n'avions pas pu satisfaire en 2014 et qui ont renouvelé leur demande.
- Les 3 autres places ont été attribuées en fonction des dates de naissance.

Voici la liste des 14 recrues et des postes qui leur ont été attribués :

- COLLARDE Antoine	ALSH LES GALOPINS
- TROMMENSCHLAGER Manon	ALSH LES GALOPINS
- CORDEL Marie	ALSH LES GALOPINS
- EHRET Laurie	ALSH LES GALOPINS
- MONGIN Maxime	MATERNELLE
- HERRY Marie	MATERNELLE
- EL FASSY Hinano	ADMINISTRATION
- HANANIA Violette	CRECHE
- TOUSSAINT Félix	ENTRETIEN
- JEANMAIRE Axel	TECHNIQUE
- GEOFFROY Melvin	TECHNIQUE
- JACQUEMIN Capucine	TECHNIQUE
- HUSSON Emilien	TECHNIQUE
- CHARDAIRE Axel	TECHNIQUE

L'ECOLE DE MUSIQUE

L'École de Musique Intercommunale propose comme chaque année de nombreuses activités sur la ville de Liffol-Le-Grand. Dans ses locaux situés au 10 rue de l'Église, les futurs musiciens enfants ou adultes peuvent apprendre les instruments suivants: flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette et cornet, piano, guitare électrique ou acoustique, percussions. De nombreux concerts sont organisés dans la ville et aux alentours et permettent aux artistes en herbe de connaître la vie sur scène.

Les ateliers encadrés par Grégory TERENDU poursuivent leurs activités.

- **un atelier d'éveil musical** pour les petits de 4 à 6 ans, pour permettre aux enfants de découvrir les rythmes et le travail du son grâce à des jeux sonores et aux chansons et pour découvrir aussi les instruments enseignés
- **un atelier batucada** pour tous ceux qui aiment le rythme et le travail en groupe: la batucada est un groupe de percussions de rues très répandu au Brésil et qui se développe en France depuis quelques années. Son caractère festif crée une ambiance joyeuse partout où elle passe. L'atelier est ouvert à tous, même à ceux qui n'ont jamais pratiqué la musique.
- **un atelier musiques actuelles** pour les groupes avec guitares et percussions
- **Nouveauté 2015** : Flûte à bec pour les enfants à partir de 6 ans (en atelier de 3 si possible).

Reprise des cours le Lundi 07 Septembre 2015.

les inscriptions peuvent être faîtes à partir du 1er Juin 2015.

Renseignements et inscriptions:

École de Musique Intercommunale: 1bis rue de la comédie, à Neufchateau.

Tél: 03.29.94.29.14

SECURITE ET CIVISME

• **Je ne passe pas ma tondeuse à gazon en dehors des horaires autorisés :**

En effet les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

• **Je ne laisse pas aboyer mon chien constamment** pour ne pas déranger mon voisinage

• **Je ne laisse pas divaguer mon chien dans les parcs et sur les voies publics** : un arrêté municipal à été pris pour obliger les gens à tenir leur chien en laisse.

• **Je ne laisse pas mes plantations empiéter sur le domaine public** par défaut d'entretien:

Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées de manière à : - ne pas gêner la circulation des piétons

- ne pas masquer les feux de signalisation
- ne pas toucher les conducteurs aériens des réseaux d'éclairage public, EDF et PTT

• **Je ne brûle pas mes déchets verts et mes ordures ménagères** à l'air libre et je ne les dépose pas non plus en forêt

• **Seuls les enfants de moins de 8 ans** sont autorisés à rouler à vélo sur les trottoirs.

• **Je ne joue pas au ballon sur la place de l'Eglise et derrière le musée** au risque de causer des dégâts et des nuisances sonores; car ce sont mes parents qui seront responsables en cas d'incidents.

• **J'adopte un comportement responsable**

aux abords des établissements scolaires.

• **Je ne vais pas en voiture** jusqu'à l'école maternelle au mépris du sens interdit implanté Place Fixary et je ne stationne pas mon véhicule sur le nouveau parking réservé au personnel de l'école et du périscolaire.

Nous vous rappelons que tout manquement à l'une ou plusieurs de ces règles

expose le contrevenant à un rappel à la loi ou à une amende

et qu'il est si facile de les respecter pour le bien-vivre ensemble…

VIE COMMUNALE

Cérémonie du 8 Mai

Cérémonie du 18 Juin

Mise à l'honneur des nouveaux nés de l'année et remise de médailles de la Famille

Nous souhaitons la bienvenue à Sacha, Evan, Joshua, Mathis, Elyora, Kim, Jade, Cléo, Elliot, Laura, Tiago, César, Noé, Maëlia et Ange...

Félicitations aux mamans:
Lydie CONTET et Viviane SALME

VIE COMMUNALE

Fête de l'école maternelle

Fête de l'école élémentaire

Remise de récompenses aux élèves de CM2

TRAVAUX REALISES

Les vestiaires du stade de foot ont désormais une nouvelle toiture.

Pour la sécurité de tous des radars pédagogiques ont été installés aux entrées de la ville ainsi que des coussins «berlinois» rue Neuve et des panneaux clignotants à l'école des Tilleuls.

Une nouvelle aire de jeux pour nos footballeurs en herbe a été créee près du cimetière, et prochainement proche du centre de secours. Un banc sera bientôt installé pour les spectateurs.

Le palier des appartements au dessus de l'école des tilleuls a été rénové par les agents du service technique communal.

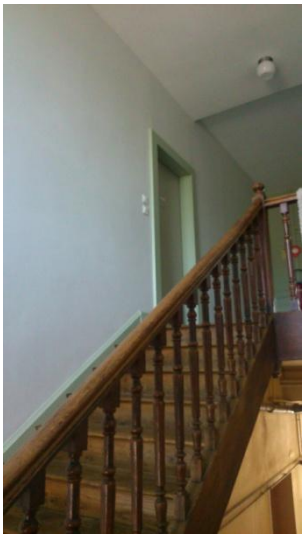

Les fontaines place d'Armes, place Fixary et rue d'Harréville viennent d'être réhabilitées et remises en eau (**impropre à la consommation**), embellissant ainsi le Centre-bourg.

Le Conseil Départemental a posé un nouvel enrobé Grand'Rue, Rue du Gué et Route de Villouxel. La Commune a saisi l'occasion de changer les tampons d'égouts et de rénover les trottoirs et bordures.

TRAVAUX A REALISER

Les consultations des entreprises pour la voirie de la ZAC Val de la Goulotte viennent d'être lancées. Les travaux débuteront à partir de septembre 2015.

La clôture autour du gymnase et la création d'un skate-park sont toujours d'actualité, en attente de subvention…

Le Syndicat mixte départemental doit intervenir à l'automne pour les travaux d'électrification

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont reportés à l'année prochaine afin de revoir en même temps l'isolation acoustique et de pouvoir bénéficier de subventions.

L'espace vert place d'Armes et rue de l'Hôpital sera réalisé en automne par les services techniques communaux.

INFOS DIVERSES

Don du sang

En lien avec l'EFS (Etablissement Français du Sang) qui organise les collectes de sang 3 à 4 fois par an, l'Association pour le Don du Sang de Neufchâteau et sa région recherche des bénévoles de Liffol le Grand pour aider :

- à la distribution et à l'affichage de la publicité avant une collecte de sang

- à la tenue du secrétariat et au service de la collation servie à chaque donneur après le don du sang

Merci de prendre contact auprès de l'association

La présidente Danièle VOIRIOT: 03.29.94.71.20

Secteur de Liffol le Grand : Mr JACQUEMIN et Mme TOPART

Au revoir Monsieur l'Abbé...

Nous souhaitons une bonne retraite à Monsieur l'Abbé SAINT-DIZIER, qui vient de quitter la Commune de LIFFOL-LE-GRAND, où il était arrivé en 1997.

Maison de santé

La consultation pour le choix d'un architecte a été lancée.
L'agence d'architecture sera prochainement choisie.

Les habitants de Liffol le Grand invités à l'examen de santé

Le Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre lance une campagne d'invitations à l'examen de santé sur la commune de Liffol le Grand.

Les habitants seront contactés téléphoniquement par le Centre de Médecine Préventive et invités à bénéficier de l'examen de santé.

Qui est concerné ?

Les assurés du régime général de la sécurité sociale et leurs ayants droits (dès l'âge de 4 ans). L'examen est pris en charge par l'Assurance Maladie, tous les 5 ans, pour les assurés du régime général, et tous les ans pour les publics prioritaires
(les populations en difficultés d'accès aux soins : chômeurs, bénéficiaires du RSA, jeunes ou adultes en stages de formation...).

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement, un seul numéro :

03 83 44 87 50

ou vandoeuvre.accueil@cmp.u-nancy.fr

Opération Tranquillité Vacances

Vous partez en vacances cet été ?

La Gendarmerie veille sur votre domicile.

Il vous suffit de vous déplacer et de déposer à la Gendarmerie vos coordonnées et les dates de votre absence. Les patrouilles surveilleront votre habitation et vous signaleront tout incident éventuel. Ceci ne vous dispense pas des précautions d'usage, comme faire relever votre courrier par un ami. La coopération entre voisins est encore le meilleur moyen d'assurer la sécurité des habitations. N'hésitez jamais à signaler à la Gendarmerie tout fait inhabituel, véhicules ou personnes suspects etc… Tout signalement sera pris en compte et fera l'objet d'un rappel de la Gendarmerie.

☎Gendarmerie: 03 29 94 00 17

Bonnes vacances !

PLAN CANICULE

Comme les autres années, notre commune a l'obligation d'élaborer un plan de gestion d'une canicule. Cette réflexion organisée est destinée à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'un tel événement.

Ce dispositif est activé comme chaque année **du 1er juin au 31 août.**

Il concerne les personnes **âgées, handicapées ou isolées et fragilisées** qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Celles-ci sont invitées à s'inscrire à la mairie sur le registre ouvert à cet effet. En cas de fortes chaleurs, elles seront visitées régulièrement.

Département des Vosges

Liffol-le-Grand, le 26 juin 2015

MAIRIE DE LIFFOL-LE-GRAND

Le Maire de Liffol-le-Grand
Aux Liffoloises et Liffolois

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Municipalité a le plaisir de vous communiquer ci-dessous le programme des festivités du lundi 13 et mardi 14 juillet 2015 :

13 Juillet :	**21 h 00 - 21 h 30**	**Rassemblement Place d'Armes** (Ou Salle des Fêtes si mauvais temps) Distribution gratuite de lampions offerts par la Commune.
	21 h 30	**Retraite aux flambeaux**, défilé avec les Myriades Etoilées (Majorettes de NEUFCHATEAU). Itinéraire du défilé : Place d'Armes, Rue Neuve (en empruntant le chemin de l'école maternelle), voie des clous, rue des Avioux, Route de Joinville jusqu'au Stade **Animation par la J.M.L, les Myriades Etoilées, AJAL - Buvette - Karaoké**
	23 h 00	**Tir des feux d'artifice sur le stade André CARBILLET** (Reporté en cas de mauvais temps).
14 Juillet :	**11 h 30**	**Cérémonie au Monument aux Morts** avec l'Harmonie Municipale, Promotions remises aux Sapeurs-Pompiers, suivie d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes offert par la Commune.
A partir de	**12 h 00**	**Au Parc des Vergères :** Possibilité de restauration rapide sous réservation auprès de Mme Oriane DUVAUX, Présidente des Amis des Vergères en l'appelant au 06/24/93/85/10– Prix du repas pour les adultes : 8,50 € et enfant – de 12 ans : 5€ ou pique-nique tiré du sac.
A partir de	**15 h 00**	**Rendez-vous au Parc des Vergères** (ou Salle des Fêtes en cas de mauvais temps) Animations et jeux tenus par les associations liffoloises, la Municipalité et autres.
A partir de	**18 h 00**	**Tirage de la tombola**.

Pour la tombola, veuillez trouver le coupon placé ci-dessous: la souche n°1 restant en votre possession, la souche n°2 sera découpée et déposée dans l'urne placée aux Vergères près du Chalet le 14 juillet jusqu'à 17h30. Je vous souhaite bonne chance et vous informe que les personnes absentes lors du tirage pourront venir retirer leur lot à l'accueil de la Mairie.

Vous souhaitant de passer un agréable moment lors de ces festivités,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Cyril VIDOT

SOUCHE N°1: A PRESENTER AU TIRAGE Nom: Prénom: N° « numéro »	**SOUCHE N°2:** A DEPOSER DANS L'URNE Nom: Prénom: Adresse: N° « numéro »